

Séssion Ordinaire  
- 30 février 1969 -

Le vingt février mil neuf cent soixante neuf à dix sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Allary Maire.

Présents. M<sup>rs</sup> Allary, Viollet, Fonet, Philippeau, Bouderon, Duroueix, Joseph, Lhommeur, Demouailles.

Absents. M<sup>r</sup> Magzière.

Bureau d'aide Sociale.

Présents. M<sup>rs</sup> Faure Hubert, Galloue Marcel.

Demande d'aide Médicale.

Madame Machet, malade et âgée demande le bénéfice de l'aide Sociale pour soins à domicile. Le Bureau d'aide Sociale et le Conseil Municipal prononcent son admission à l'unanimité.

Chemins communaux.

Le Conseil Municipal, décide qu'il y aurait lieu de faire passer le bulldozer dans les chemins, mais donner ces travaux à l'adjudication.

Il est proposé de relier le chemin des Bernouilles à la route des Groulges (205 mètres environ) cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Certains chemins non utilisés depuis longtemps pourraient être vendus. Cette proposition pourrait être étudiée par le Conseil en réunion avec la Commission des chemins et Monsieur Dmery, Conducteur de Châssier.

Échange d'un chemin.

Le Conseil Municipal envisage d'échanger le chemin communal qui se trouve près du jardin de M<sup>rs</sup> Gourmier au Bourg, contre la partie de terrain où s'installe le buillan de crus si M<sup>rs</sup> Gourmier est d'accord.

Travaux au logement de l'instituteur.

Il serait nécessaire d'envisager la réfection du plancher de la cuisine et de la salle à manger si la maison d'habitation de l'instituteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de faire ces travaux à une seule pièce. La seconde serait faite plus tard.

Rectification des cloches.

Le Maire demande l'avis du Conseil sur une éventuelle électrification des cloches.

Le Conseil, après délibération, remet ce projet sine die.

Transfert cabine téléphonique.


Madame Fualdes Elia, actuelle gérante de la cabine téléphonique a fait part au Maire de son prochain changement de domicile dans le Bourg. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la charge du Budget communal les frais de transfert de la cabine téléphonique au nouveau domicile de la gérante.

Subvention contre le Cancer.

Le Maire expose au Conseil l'effort entrepris par le Comité de Défense contre le Cancer et la nécessité de lutter contre ce fléau. Le Conseil, à l'unanimité, vote une subvention de 50,00 francs qui sera versée au Comité de la Charante.

Monument de la Croix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de voter une subvention pour l'érection de ce monument. Fait et délibéré en main les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.





Session Budgétaire  
20 février 1969

Le vingt février mil neuf cent soixante neuf, le Conseil Municipal, à dix huit heures trente, s'est réuni au lieu ordinaire de séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary Ernest, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Viollet, Philippéau, Bouderon, Duroucié, Joseph, Lhoumier, Demouailles.

Absent: M<sup>r</sup> Mazière.

Budget Primitif 1969.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 1969, qui se monte, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de francs: 54.055,07

Taxe d'équipement

Après avoir entendu lecture d'une circulaire préfectorale relative à la taxe d'équipement, le Conseil Municipal, vu la quantité minime de constructions nouvelles, décide, à l'unanimité, de renoncer à cette taxe.

Comité des Fêtes

Le Conseil décide d'augmenter la participation communale et vote une subvention de 800,00 francs au Comité des Fêtes.

Concessions au cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix des concessions dans le cimetière communal. Les concessions à perpétuité passeront de 15,00 francs à 30,00 francs le mètre carré; les concessions à treize et à quinze ans seront augmentées dans les mêmes proportions.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

